



AICP

ACADÉMIE INTERNATIONALE
DE COUPE DE PARIS

**TAXE
D'APPRENTISSAGE
2024**

**INVESTISSEZ DANS LE
MONDE DE LA MODE DE
DEMAIN**

POURQUOI SOUTENIR L'AICP ?

L'ÉCOLE DE MODE DES ARCHITECTES DU VÊTEMENT DEPUIS 1830

L'Académie Internationale de Coupe de Paris, l'école de mode des architectes du vêtement, est le partenaire incontournable des entreprises à la recherche de talents et de futurs professionnels de l'habillement en moulage, patronnage, gradation, normalisation, C.A.O, mesure industrielle et fabrication. Une formation d'excellence et complète pour devenir modéliste !

Reconnue comme le leader des métiers techniques de l'habillement et des savoir-faire depuis sa création en 1830, l'Académie travaille avec les créateurs et les ateliers des principales Maisons de Couture et de Prêt-à-Porter, et reste un acteur majeur pour les sites de production chez les façonniers et fabricants.

L'AICP intervient dans ses propres locaux en formation initiale, en temps plein ou en alternance. Elle réalise également en formation continue des interventions techniques exclusives et spécifiques pour le compte des entreprises.

La qualité de nos systèmes, de nos méthodes et de nos enseignants-experts assure à nos apprenants un professionnalisme reconnu ainsi qu'une excellente insertion professionnelle de nos diplômés.

La Fédération Française des Industries du Vêtement Masculin (FFIVM), ainsi que la Fédération de la Chemiserie-Lingerie sont parties-prenantes dans la gouvernance de l'AICP et garantissent la nécessaire adaptation de ses formations aux besoins des entreprises du secteur.

L'AICP, dont les formations sont certifiées au niveau 5 et au niveau 6, est également agréée par la Commission Paritaire de l'Emploi-Formation de l'Union Française des Industries Mode et Habillement (UFIMH).

**LA TAXE D'APPRENTISSAGE EST LA SEULE
CONTRIBUTION FINANCIÈRE OBLIGATOIRE DONT
VOUS CHOISISSEZ L'AFFECTATION ET DONT VOUS
POUVEZ JUGER L'EFFICACITÉ ET L'EMPLOI**



BUDGET 2024



INNOVER ET RENFORCER NOTRE AMBITION PÉDAGOGIQUE

Renforcer et renouveler les moyens pédagogiques et les matériels techniques indispensables mis à disposition de nos apprenants : buste mannequin, machines à coudre, tables et fers à repasser, ...

Renforcer et renouveler les équipements informatiques nécessaires au bon déroulé des formations : parc informatique compatible et équipé des logiciels de C.A.O et de 3D (Lectra© et Clo3d©).

Financer les matières et composants pédagogiques fournis quotidiennement aux 300 apprenants de l'Académie : tissus, doublures, thermocollants, toiles à patron, ...

Investir dans des équipements renforçant la qualité d'accueil et l'environnement professionnel de nos apprenants : nouveaux locaux modernes et optimaux, amélioration des infrastructures existantes, ...

S'adapter à l'évolution de nos métiers pour une meilleure employabilité en développant de nouvelles formations.

COMMENT PROCÉDER ?

Depuis 2023, le mode de collecte et d'attribution du solde de la taxe d'apprentissage a changé !

C'est désormais via SOLTéA, plateforme de la Caisse des Dépôts et Consignation, que vous pourrez affecter votre solde de la taxe d'apprentissage 2024 à l'AICP.

Avril et mai 2024

Déclaration et paiement du solde de la taxe d'apprentissage (soit 0,09% de votre masse salariale 2023) auprès de l'Urssaf Caisse Nationale et de la MSA **sur la DSN (Déclaration Sociale Nominative) d'avril 2024 (exigible le 5 ou 15 mai 2024)**. Ces dernières versent ensuite les montants collectés à la Caisse des Dépôts.

Du 27 mai au 2 août 2024

Ouverture de la première période de répartition : attribuez votre solde de taxe d'apprentissage 2024 à l'AICP sur la plateforme SOLTéA en renseignant le numéro UAI de l'AICP.

Numéro UAI de l'AICP : 0755538M

Du 12 août au 4 octobre 2024

Ouverture de la seconde période de répartition : attribuez votre solde de taxe d'apprentissage 2024 à l'AICP sur la plateforme SOLTéA en renseignant le numéro UAI de l'AICP.

Numéro UAI de l'AICP : 0755538M

Fermeture de SOLTéA le 4 octobre 2024

IMPLIQUEZ-VOUS DANS L'ATTRIBUTION DE VOTRE SOLDE DE TAXE D'APPRENTISSAGE EN DÉSIGNANT L'AICP COMME BÉNÉFICIAIRE ET SOUTENEZ AINSI LA FORMATION DES MODÉLISTES DE L'HABILLEMENT DE DEMAIN.

NOUS VOUS REMERCIONS DE VOTRE SOUTIEN.

AICP

ACADÉMIE INTERNATIONALE
DE COUPE DE PARIS